

Candidatures à envoyer jusqu'au lundi 12 janvier 2026
Finale le dimanche 29 mars 2026 au Mémorial de Caen

Règlement

Le Concours de plaidoiries s'adresse à tous les avocats désireux de porter à la connaissance des publics l'engagement de leur profession pour la défense des droits de l'homme. Le concours ne retient que la défense des deux parties sur des cas individuels, chacun de ces cas devant donc prévoir la plaidoirie du demandeur et celle du défendeur. Les avocats s'engagent à ne pas compromettre ou porter préjudice aux parties qu'ils défendent.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Art. 1 : Le concours est ouvert à tous **les avocats** exerçant en France ou à l'étranger et **inscrits à un Barreau**.

Art.2 : Les avocats candidats au concours de plaidoiries ont le choix de s'exprimer en français ou en anglais. **Ils doivent candidater par équipe de deux.**

OBJET DU CONCOURS

Art. 3 : Les candidats doivent prononcer une plaidoirie construite autour d'un raisonnement juridique fondé sur la protection des droits de l'homme. Cette plaidoirie, d'une **durée de 15 minutes**, devra porter sur une cause concrète récente (années 2024 et 2025). Elle sera prononcée dans le cadre d'une **joute oratoire autour d'arguments juridiques opposés par la demande et la défense**.

Art. 4 : Le principe du concours est, **à travers deux plaidoiries contradictoires sur une même affaire**, d'aborder l'ensemble des aspects entourant le droit fondamental en cause.

MODALITÉS D'INSCRIPTION – JUSQU'AU 12 JANVIER 2026

Art. 5 : Votre inscription **se fait en ligne sur le site du Mémorial de Caen**. Elle doit inclure **les 3 éléments suivants** :

- Un justificatif d'inscription à un Barreau (format PDF) pour chacun des candidats du binôme,
- Un plan très détaillé ainsi que les instruments juridiques mobilisés (à la fois de droit interne, de droit régional et de droit international)
- Des éléments de preuves vérifiables justifiant que la cause plaidée est un cas avéré.

Art. 6 : La candidature sera validée par l'envoi d'un **accusé de réception**.

Si, dans un délai de 48 heures (hors week-end), vous ne recevez pas d'accusé de réception, merci de soumettre une nouvelle fois votre candidature.

Attention : n'oubliez pas de vérifier dans vos **spams**, l'accusé de réception pouvant s'y trouver.

Art. 7 : Du 15 au 30 janvier 2026 : sélection des avocats finalistes. Cette sélection est réalisée par un comité composé de représentants du Mémorial de Caen, du Barreau de Caen, de l'université de Caen et de la Ville de Caen. Dix plaidoiries (au plus) seront retenues pour la finale. Seuls les finalistes seront informés des résultats par mail. Critères de sélection :

- Originalité de l'affaire
- Solidité de l'arsenal juridique
- Pertinence de l'argumentaire mis en œuvre

Art. 8 : La liste des finalistes sera mise en ligne sur le site internet du Mémorial de Caen **le jeudi 5 février 2026.**

Art. 9 : Les finalistes retenus s'engagent à **envoyer le texte intégral** de leur plaidoirie (fichier texte) à l'adresse : avocats@memorial-caen.fr **au plus tard le jeudi 19 février 2026.**

FINALE NATIONALE AU MÉMORIAL DE CAEN LE DIMANCHE 29 MARS 2026

Art. 10 : Les finalistes sont invités à plaider en public devant un jury officiel et devant un jury public.

Art. 11 : Le Mémorial de Caen organise et prend en charge le séjour (déplacement, la nuit en hébergement ainsi que le dîner du samedi 28 mars et le déjeuner du dimanche 29 mars) **des finalistes.**

Toutes les dépenses annexes restent à la charge des finalistes.

Le séjour (frais de déplacement, de restauration et d'hébergement) des autres personnes accompagnant les finalistes n'est pas pris en charge par le Mémorial.

Art. 12 : L'ordre de passage le jour de la finale est tiré au sort en amont du concours.

Art. 13 : Les finalistes disposent d'un temps de parole de **15 minutes maximum**. Un président de joute jouant le rôle du président de la juridiction, passera la parole du demandeur au défendeur.

Art. 14 : Les finalistes seront jugés sur les critères suivants :

- Originalité de l'affaire
- Solidité de l'arsenal juridique
- Pertinence de l'argumentaire mis en œuvre
- Qualité oratoire de la plaidoirie

Art. 15 : Il est expressément demandé aux finalistes avocats de se présenter en costume d'exercice professionnel. Tout autre vêtement ou accessoire distinctif est interdit.

Art. 16 : Les finalistes s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites de leur prestation orale et pendant toute la manifestation. Ces images pourront être reprises par les organisateurs, la presse ou les réseaux sociaux à des fins de communication. Ils acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou partie.

PRIX DÉCERNÉS

Art. 17 : Des prix seront remis à l'issue du concours, dont un prix du Jury Public.

ANNULATION DU CONCOURS

Art. 18 : En cas de difficultés majeures, le Mémorial de Caen se réserve la possibilité d'annuler le concours.

PROTECTION DES DONNÉES

Art. 19 : « Conformément au Règlement général de protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. »